

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 433

non-membres: 30 francs (20 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Octobre 2002

L'américomanie langagière tend à imposer au français un jargon par lequel tous les principes de la syntaxe française sont violés. Articles, prépositions et adjectifs sont supprimés, la «phrase» étant réduite à l'accolement de deux substantifs: «sortie vélo, repas choucroute, soirée théâtre, croisière détente, randonnée nature, activités bricolage, journée sport, littérature jeunesse», etc.

## «Artiste-peintre»

Il n'est pas toujours aisé de distinguer une apposition d'un nom composé. L'apposition se compose de deux substantifs dont l'un est le nom principal, l'autre lui servant d'épithète. C'est pourquoi *artiste peintre* doit s'orthographier sans trait d'union. De même, on écrit: maître imprimeur, patron coiffeur, garçon boucher, ouvrier zingueur, élève infirmière, compagnon charpentier, assistant réalisateur, maîtresse auxiliaire, commis voyageur, etc.

Le trait d'union ne s'emploie que lorsque deux noms de métiers de même nature sont réunis; ils forment alors un nom composé: horloger-bijoutier, plâtrier-peintre, boulanger-pâtis-sier, boucher-charcutier, etc.

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)

## Dorer la pilule

«Visage pâle persiste à se dorer la pilule» titre un hebdomadaire romand. Cette expression – qui n'admet pas la forme pronominale – ne saurait être prise dans le sens de «se dorer la peau, l'épiderme», ni même «bronzer idiot».

Dorer la pilule à quelqu'un, c'est employer des paroles flatteuses pour l'inciter à faire quelque chose qui lui déplaît: donner un tour plaisant, rassurant, à ses propos pour faire consentir autrui à une chose déplaisante; faire accepter un acte, une idée désagréable par de belles paroles: «*Ce diseur de beaux mots sait dorer la pilule*» (Th. Corneille).

Toute autre acception de cette locution figée est à proscrire.

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)

## «Business plan»

«C'est là la ligne directrice de notre business plan» peut-on lire dans un journal d'entreprise.

Littéralement «plan d'affaires», ce terme désigne un dossier présentant un projet chiffré de création ou de développement. En langage intelligible: plan d'affaires, plan de développement, projet d'entreprise.

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)

## Entièrement

Ce mot n'est pas un néologisme. Déjà mentionné au XVI<sup>e</sup> siècle, puis sorti de l'usage, il a fait récemment sa réapparition. Utilisé surtout en Belgique, il est critiqué par certains parce qu'il concurrence inutilement *totalité*, *ensemble*, *intégralité*.

Son emploi se justifie mieux lorsqu'il exprime le fait d'être entier: «*L'entièrement de son caractère n'était pas appréciée de tous*» (Acad.).

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)

## «Convenience»

Une grande marque commerciale propose à sa clientèle francophone (!) un vaste assortiment de «*convenience food*». Ce qui, dans le jargon commercial franglais adopté par cette entreprise, désigne des aliments prêts à l'emploi, faciles à préparer, précuisinés... comme cela peut s'énoncer en bon français.

En traduction française «*convenience*» signifie «convenance, commodité, aisance».

«*Convenience store*»: formule de distribution proposant un assortiment alimentaire visant à répondre aux besoins courants et de dépannage. Ce service, assuré le plus souvent par des magasins de proximité, avec de larges horaires d'ouverture, est appelé «dépanneur» au Québec. Terme tout à fait approprié et à notre entière... convenance.

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)

## Faisabilité

Néologisme (de l'anglais *feasability*: qualité d'être faisable, réalisable; possibilité) introduit dans la langue en 1974.

Dans le langage administratif et technique: ensemble des conditions qui rendent un projet réalisable: *une étude de faisabilité*.

Selon l'Académie, ce mot est à déconseiller. En tout cas, son emploi devrait être strictement limité au langage professionnel de l'ingénierie.

(Défense du français, n° 433, octobre 2002)